

DECISION DU DIRECTEUR N° 279/2020

Déstockage de produits boutique

Conformément :

- à l'article R331-5 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur
- à la délibération du conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016 déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art. R331-23,1,8°)

Le directeur du Parc national de Port-Cros décide de déstocker les produits boutique listés ci-dessous, ceux-ci étant devenus obsolètes suite à la sortie de nouvelles collections (tee-shirts) et à la parution de nouvelles publications (cartes et guides) :

Code	Descriptif	Année	Quantité à déstocker
TEXTSH005	Tee-shirt HOMME kaki motif blanc	2014	85
GUIDIV030	21 balades PC/PRL Ouest France	2014	228
DOCCAR020	Carte de Porquerolles	2017	1274
DOCCAR010	Carte de Port-Cros	2014	2632

Ces produits seront remis au service Accueil Communication Tourisme et Ecocitoyenneté.

Ils pourront être distribués comme lots lors de salons, manifestations ou concours organisés par le Parc ou utilisés lors d'animations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

A Hyères, le 22/06/2020

Le directeur

Marc DUNCOMBE



La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).